

RAPPORT D'ACTIVITE PASS d'EVREUX

14 rue Georges Bernard 27000 Evreux
Secrétariat 02.32.33.82.40
Fax. 02.32.33.82.97
Email pass.evreux@ch-eureseine.fr

Année 2022

Département de Santé publique

Mme MENARD Directrice du Département de Santé Publique
Mme THEAULT, Cadre de Santé
Madame FORTUNA, Cadre socio-éducatif

Direction des Soins Infirmiers

Mme LAVOISEY, Coordinatrice Générale des Soins

Direction des Ressources Humaines

Christelle LENORMAND, Coordinatrice des secrétariats médicaux

Permanence d'Accès Aux Soins de Santé

Dr HILI, Médecin Coordinateur

Dr HASCOËT, Médecin

Dr MORISSE, Médecin

Madame COGNY, Infirmière

Madame HOMO, Secrétaire

Monsieur CANIOT Paul, Assistante de Service Social et Coordinateur depuis le 06/07/2022

SOMMAIRE

Glossaire	p 3
Préambule	p. 4
I. Introduction	p. 7
II. Activité générale	p. 9
III. Données générales et profil des personnes accueillies	p. 12
1. Données générales	p 12
1.1. Population accueillie	
1.2. Les orientations	
2. La typologie du public	p. 15
2.1. Sexes et tranches d'âge	
2.2. Situation familiale	
2.3. Lieu de naissance	
2.4. Les ressources	
2.5. Mode d'hébergement	
3. Situation au regard de la couverture sociale à l'arrivée à la PASS	p.19
IV. Faits marquants de l'année 2022, prise en charge spécifique, particularités des populations rencontrées	p. 21
1. Poursuite de la prise en charge COVID	p. 21
2. Arrivée des Ukrainiens	p. 21
3. Arrivée des Afghans.....	p. 22
4. Mineur Non Accompagné	p. 22
5. Arrivée massive de Grèce et d'Italie suite aux démantèlements des camps	p 23
6. Lancement de la PASS dentaire.....	p 23
V. Freins à la prise en charge de la PASS	p 25
1. Un allongement de la durée de suivi	p 25
2. La prévention et les enjeux de santé publique encore à travailler.....	p 25
VI. Conclusions et perspectives	p. 27

GLOSSAIRE

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
ADA	Allocation Demande d'Asile
AME	Aide Médicale de l'Etat
ARE	Allocation de Retour à l'Emploi
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Social à l'Enfance
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
CADA	Centre d'Accueil Demandeur d'Asile
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CLS	Contrat Local de Santé
CSS	Couverture Santé Solidaire
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CTO	Commission Technique d'Orientation
DAMA	Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Autonomes
DGOS	Direction Générale de l'Offre de Soins
DSP	Département de Santé Publique
DHOS	Direction de l'hospitalisation et de l'offre de soins
EMPP RESPIRE	Réseaux Exclusion Soins Psychiatriques Insertion Région Evreux
FTDA	France Terre d'Asile
GEA	Grand Evreux Agglomération
HPST	Hôpital, Patient, Santé et Territoires
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MALA	Mise à l'Abri
MNA	Mineur Non Accompagné
MIG	Missions d'Intérêt Général
MIGAC	Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation
OQTF	Ordonnance de Quittée le Territoire Français
PASS	Permanences d'Accès aux Soins de Santé
PUMA	Protection Universelle Maladie
RSA	Revenu de Solidarité Active
SPADA	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile
T2A	Tarifification à l'activité

PREAMBULE

Historique :

Site d'Evreux :

Le Centre Hospitalier d'Evreux a mis en place le service PASS suite à la loi du 29/07/1998 relative à la lutte contre les exclusions. Dans un premier temps, la PASS était située au sein du service des urgences et dépendait de ce service.

En 2001, la PASS intègre le pôle de médecine tout en ayant des locaux indépendants. L'équipe était composée de médecins hospitaliers, d'une assistante sociale et d'une secrétaire. En 2006, un poste d'infirmier a été créé pour renforcer cette équipe.

En 2010, le CHES déménage sur le site de Cambolle. Cet éloignement du centre-ville freinait l'accès aux soins de la population précaire ; c'est pourquoi en 2012, la PASS s'installe dans le centre-ville d'Evreux partageant les locaux avec la PASS psychiatrique.

Site de Vernon :

En 1994, le Centre Hospitalier de Vernon a répondu à un appel d'offre national : il s'agissait de mettre en place une prise en charge des populations sans couverture sociale et sans accès aux soins. L'établissement de soins s'est adressé à l'Association des Médecins Généralistes de la Région de Vernon (AMGRV), présidée par Monsieur Philippe NGUYEN THANH, afin d'établir un partenariat original associant les médecins généralistes libéraux et la structure hospitalière publique. Une convention a été signée entre l'hôpital et l'AMGRV. C'est ainsi que le « centre d'accès aux soins aux plus démunis » a vu le jour.

Depuis le 13 mars 2018, les 2 PASS du CH Eure-Seine ont intégré le Département de Santé Publique. Celui-ci regroupe les unités PASS/CLAT/CeGIDD/UTEP/USS/Vaccinations et Service Social Hospitalier.

Cadre Légal :

La création du dispositif PASS (Permanence d'Accès Aux Soins de Santé) fait suite à la loi n°98-657 du 29 juillet 1998¹, relative à la lutte contre l'exclusion. Cette loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance et à la protection de la santé.

Introduite dans le code de santé publique (CSP) à l'article L.6112-6, elle prévoit la mise en place de permanences d'accès aux soins de santé, par les établissements de santé « *dans le cadre des programmes régionaux pour l'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) », « qui comprennent notamment des permanences d'orthogénie, visant à faciliter l'accès au système de santé des personnes en situation de précarité, et à les accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits ».*

La PASS a donc « pour mission de rendre effectif l'accès et la prise en charge des personnes les plus démunies non seulement à l'hôpital, mais aussi dans les réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social ». La PASS s'inscrit ainsi dans les axes déterminés dans le Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS 2018-2022) défini par l'ARS.

Conformément aux objectifs posés, la PASS de Vernon s'est inscrite dans une dynamique de travail, d'échange et de réflexion sur un plan régional, animée par la coordination régionale des PASS de Normandie.

En 2013 : Circulaire n° DGOS/R4/2013/246 du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des permanences d'accès aux soins de santé.

Cette circulaire a pour objet de fournir un référentiel pour les PASS et une base de recueil d'informations sur les PASS pour les agences régionales de santé : dispositif créé par l'article L6112.6 du code de santé publique adapté aux personnes en situation de précarité, qui vise à leur faciliter l'accès au système de santé et à les aider dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits. Une PASS doit offrir un accès aux soins et un accompagnement soignant et social aux patients dans la perspective d'un retour à l'offre de soins de droit commun. Ces soins peuvent ne pas être soumis à facturation pour les patients, pour lesquels, il apparaît au moment de la réalisation des actes, qu'ils ne pourront pas bénéficier d'une couverture sociale. La PASS doit agir à l'intérieur de l'établissement et à l'extérieur de celui-ci pour faciliter le repérage et la prise en charge de ces patients et construire un partenariat institutionnel élargi. Le patient bénéficiaire de la PASS, est un patient en situation de précarité qui a besoin de soins externes et qui ne peut y accéder, en raison de l'absence d'une couverture sociale ou de son incomplétude ou pour d'autres raisons d'ordre social (patient désocialisé, ayant des difficultés à s'orienter, devant être accompagné dans son parcours de soins).

¹ Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions art 71 et 76 JORF n° 175 p1 1679

Le financement des PASS au titre de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation.

L'arrêté du 23 mars 2007 pris pour l'application de l'article D. 162-8 du code de la sécurité sociale précise notamment que sont pris en charge « *au titre de la mission d'assistance aux patients pour l'accès aux droits sociaux et des dispositifs ayant pour objet de faciliter le maintien des soins de proximité et l'accès à ceux-ci, les permanences d'accès aux soins de santé mentionnées à l'article L.6112-6 du code de la santé publique et la prise en charge des patients en situation précaire par des équipes hospitalières à l'extérieur des établissements de santé.* ». La PASS échappe au mode de financement à l'acte (T2A)². Elle est financée au titre de mission d'intérêt général (MIG) sous forme de dotations.

² Article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale introduit par la loi de financement de la sécurité sociale en 2004

I. Introduction

La loi relative à la lutte contre l'exclusion du 29 juillet 1998 a posé le cadre de la mise en place, sur le territoire national, des permanences d'accès aux soins de santé (PASS). Par la circulaire/AF1n05960 du 25 mai 1999 ; l'état a renforcé ce dispositif par l'intermédiaire des établissements de santé publics de l'ensemble des régions.

Afin d'apporter un accompagnement social et soignant dans l'attente de l'ouverture de leurs droits, la PASS d'Evreux est composée de :

- trois médecins qui se partagent les consultations sur 4 demi-journées plus une demi-journée de coordination.
- un assistant social coordinateur (arrivé à temps plein en juillet)
- une infirmière
- une assistante médico-administrative.

La présence de ces professionnels permet une permanence ouverte du lundi au vendredi. En l'absence d'un des professionnels de la PASS, ses deux autres collègues pallient à ce manque afin d'éviter une fermeture du service.

L'arrivée d'un nouvel assistant social en juillet 2022, a permis de reconstituer l'équipe de la PASS. De janvier à juillet, les consultations sociales avaient lieu une fois par semaine, généralement le mercredi, assurée par le service social hospitalier.

Pour la gestion administrative et la rencontre des partenaires, la PASS est fermée au public une demi-journée par semaine. Celle-ci est fixée au lundi après-midi.

Pour 2022 la PASS souhaitait travailler les axes suivants :

- ❖ Reprendre les actions hors les murs en lien avec les partenaires : action d'éducation à la santé, information générale sur les droits, les recours et le dispositif PASS.
- ❖ Finaliser le partenariat et signer le protocole de coopération avec le centre d'odontologie.
- ❖ Recruter une/un assistant(e) social(e)
- ❖ Continuer d'accueillir des étudiants du champ sanitaire et social.
- ❖ Continuer le travail de partenariat externe (115, Accueil Service, Mission Locale...) afin d'assurer la continuité d'une prise en charge globale.
- ❖ Renforcer les liens avec les associations pour toucher les publics précaires.

Les objectifs cités ci-dessus ont été partiellement réalisés, en raison de l'épidémie qui a encore marqué ce début d'année mais aussi par la prise en charge sanitaire des personnes déplacées venant d'Ukraine. En effet, nous avons pu, en fin d'année, rencontrer des partenaires extra hospitalier (SPADA, CADA, Secours catholique, accueil service) afin d'échanger sur nos fonctionnements respectifs et renforcer le lien.

L'absence de l'assistant social sur la première partie de l'année a cependant été un

frein pour les actions extérieures car ce professionnel est porteur d'actions et coordonne les interventions extérieures.

Concernant l'accueil d'étudiant, en Novembre, nous avons pu recevoir en stage une étudiante infirmière en 2^{ème} année afin de lui présenter nos missions et de lui présenter le travail en autonomie d'un soignant hospitalier.

Le partenariat avec le centre dentaire a pu démarrer en mars 2022. Cela a permis une meilleure prise en charge dentaire de nos patients.

En plus de l'activité générale, nous détaillerons plus spécifiquement certains faits marquants, et freins survenus au cours de l'année 2022.

II. Activité générale

L'activité générale de l'année 2022 a été marquée par plusieurs évènements :

- La recrudescence d'activité commencée en juillet 2021 ne s'est pas ralentie avec une population migrante venant principalement d'Afrique, et d'Afghanistan.
- L'accueil de la population ukrainienne avec la mise en place de consultation spécifique avec des médecins extérieurs.
- Le maintien de l'activité de sensibilisation, information sur les risques liés à la COVID-19 : hygiène, gestes barrières, maintien du masque.
- Le maintien de l'offre de dépistage (PCR et TAG) anti COVID au sein de la PASS.
- Le travail de collaboration avec le centre d'odontologie.
- L'accueil d'une étudiante infirmière en 2^{ème} année.
- La rencontre avec le service des urgences et de l'accueil clientèle au sein de l'hôpital afin d'améliorer la communication et le suivi des soins de la personne sans couverture sociale
- Des réunions avec les équipes de la Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA) et du Centre d'Accueil Demandeur d'Asile (CADA)
- La participation aux réunions multi-partenariales organisé par le secours catholique
- La reprise de la participation de l'assistant social aux STAFF Mater. Cette participation est essentielle pour assurer le suivi des patients PASS vers l'hôpital.
- La continuité du travail de partenariat avec la PASS Psychiatrique/EMPP. Cette année encore, de nombreuses situations ont nécessité une prise en charge pluridisciplinaire entre la PASS somatique et la PASS Psychiatrique/EMPP.
- La mise en place de l'agenda Doctolib avec envoi de SMS de rappel des rendez-vous aux patients. Malgré ce dispositif, les retards ou rendez-vous non honorés restent élevés.

Nous rencontrons toujours quelques obstacles :

- La barrière de la langue.
- L'accès aux médecins de ville (traitant et PMI)

Le tableau ci-dessous a été établi pour visualiser l'activité de manière globale. Il résume le travail fourni par les professionnels de la PASS en tenant compte de leur temps de présence.

Relevé général de l'activité de la PASS d'Evreux.	Professionnels	Interventions en nombre 2019	Interventions en nombre 2021	Interventions en nombre 2022	Nombre de professionnel	Equivalent temps plein
	Accueil/Secrétaire	3004	2014	3515	1	1
	IDE	1251	1065	2350	1	0,80
	Médecin	642	602	923	3	0,40
	Assistante sociale	661	276	345	1	1 (arrivé au 06/07)

Les chiffres de 2022 sont en augmentation par rapport à ceux de 2021 et de 2019. Nous avons repris et augmenté notre activité d'avant la pandémie. Les besoins de santé du public reçu cette année ont essentiellement consisté en des consultations pour des pathologies aiguës ou chroniques, pour des maladies infantiles, les suivis de la femme enceinte et de la petite enfance, la prévention, les dépistages et les vaccinations.

Face à la diversité du public accueillis et des pathologies ou difficultés rencontrées, chacun des professionnels de la PASS intervient dans la prise en charge de manière globale et coordonnée.

La secrétaire est le premier interlocuteur dans la prise en charge au sein des locaux de la PASS. Elle a en charge diverses tâches : l'accueil physique des deux PASS en bonne collaboration avec sa collègue du Nouvel Hôpital de Navarre, l'accueil téléphonique, les rendez-vous au sein de la PASS, de l'hôpital ou d'établissements extérieurs. Lors des consultations médicales, la secrétaire crée ou vérifie le dossier informatique du patient sur le logiciel C-PAGE et coordonne le suivi des rendez-vous avec les différents professionnels de la PASS.

Ce poste nécessite de savoir accueillir, informer et rassurer des personnes qui ont de nombreuses attentes.

Lorsqu'une prise en charge médicale est nécessaire, le patient est dans un premier temps orienté vers l'infirmière. Elle reçoit avec ou sans rendez-vous, elle évalue les situations sanitaires, estime l'état de santé de la personne reçue, établit un premier diagnostic infirmier et propose des solutions adaptées. Elle oriente les personnes vers : les consultations médicales PASS, les urgences, les PMI, la PASS psychiatrique, les services obstétricaux...

Elle a également une implication importante sur le plan social avec une préoccupation constante à chaque entretien, des conditions de vie de la personne précaire notamment cette année considérant l'absence d'assistant social à temps plein sur la première partie de l'année: appel au 115, structures d'hébergement... Elle prodigue les soins infirmiers primaires.

Elle a pu développer un rôle de prévention, d'éducation à la santé et assurer un suivi vaccinal régulier.

Elle reste vigilante au suivi de la personne PASS sortante d'hospitalisation. Ainsi, elle assure une organisation et une coordination du suivi de prise en charge pour la continuité des

soins et de la prise en charge médicale. Elle continue à créer des liens avec les services de soins (médecins hospitaliers, laboratoire, pharmacie, maternité...). Son travail en réseau inter hospitalier lui permet de chercher des solutions pour l'amélioration des soins de la personne précaire (appareil à dextro par exemple...). De plus, pour une prise en charge optimale, l'infirmière transmet les informations nécessaires à la bonne poursuite des soins aux différents services de santé. Elle évalue les besoins en santé de la personne précaire et coordonne en lien avec les partenaires extrahospitaliers (accueil service, FTDA, CADA, YSOS...).

La consultation médicale dans une PASS peut être comparée à une consultation de médecine de ville en ce qui concerne les motifs de consultations variés. Cependant, elle présente quelques particularités, la prise en charge du public des PASS nécessite en effet, un travail de mise en confiance et de compréhension qui demande du temps supplémentaire (barrière de la langue, différences culturelles).

Les différents profils et compétences (contraception, pose d'implant, dépistage des IST, vaccination, suivi des maladies chroniques...) des médecins qui consultent à la PASS d'Evreux permettent de proposer une offre médicale adaptée aux besoins des patients. Les médecins de la PASS assurent depuis cette année des consultations d'orientation vers le centre dentaire.

Dans le cadre de ses missions, l'assistant de service social facilite l'accès aux soins des personnes en situation de précarité. Pour cela, il effectue une évaluation sociale qui lui permet de faire le point sur les différents droits auxquels la personne peut prétendre. Il peut ainsi étudier la situation dans sa globalité et orienter le patient (si nécessaire) vers un travailleur social qui apportera une réponse adaptée à ses besoins. L'assistant social travaille en collaboration avec l'infirmière, le médecin et la secrétaire de la PASS. Des transmissions sont régulièrement réalisées, cela permet de partager les informations importantes et d'assurer la continuité du soin. Les professionnels de la PASS peuvent ainsi appréhender au mieux la situation du patient.

L'assistant social assure la coordination du dispositif en veillant à son fonctionnement en interne et développe le réseau partenarial à l'extérieur de la structure hospitalière. Pour cela, il organise les réunions avec les partenaires présents sur le territoire dans le but de les identifier, clarifier leurs missions, créer du lien pour les mobiliser au moment opportun. Depuis son arrivée au 7 juillet, un certain nombre de partenaires ont pu être rencontrés. En outre, les équipes de la Permanence d'Accueil pour Demandeur d'Asile (PADA) ainsi que du Centre Accueil pour Demandeur d'Asile (CADA) ont été rencontrées afin de nous présenter et de coordonner nos actions. Dans la même optique, le service accueil clientèle et le service des urgences nous ont également reçus.

L'assistant de service social (ASS) travaille également étroitement avec les professionnels du Centre Hospitalier. Cela s'illustre par la participation au STAFF du service maternité, la coordination avec les agents du service contentieux, ainsi qu'avec les professionnels des autres services médicaux de l'hôpital. Cette coordination est nécessaire afin de faciliter le suivi des patients.

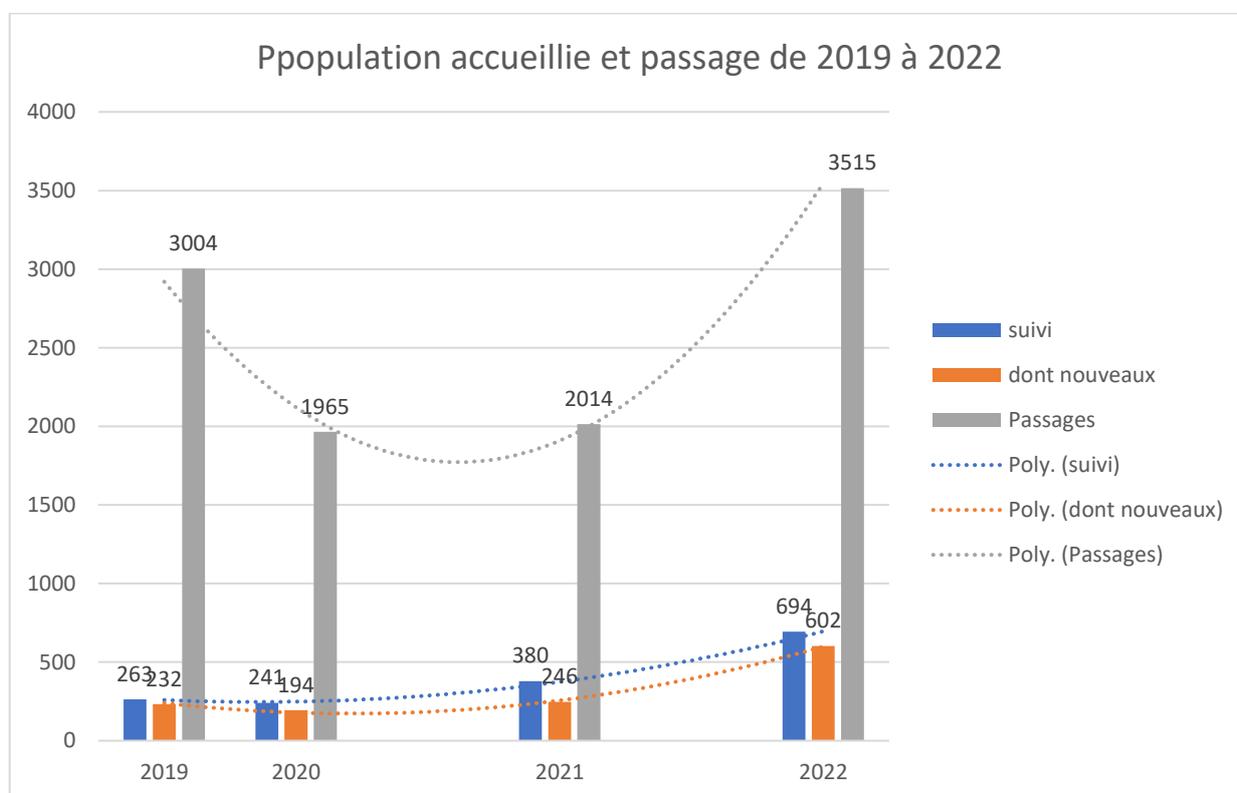
III. Données générales et profil des personnes accueillies

Ce chapitre réunit les données générales sur la typologie du public et sur les situations au regard de la couverture sociale à l'arrivée à la PASS.

1. Données générales

1.1. Population accueillie

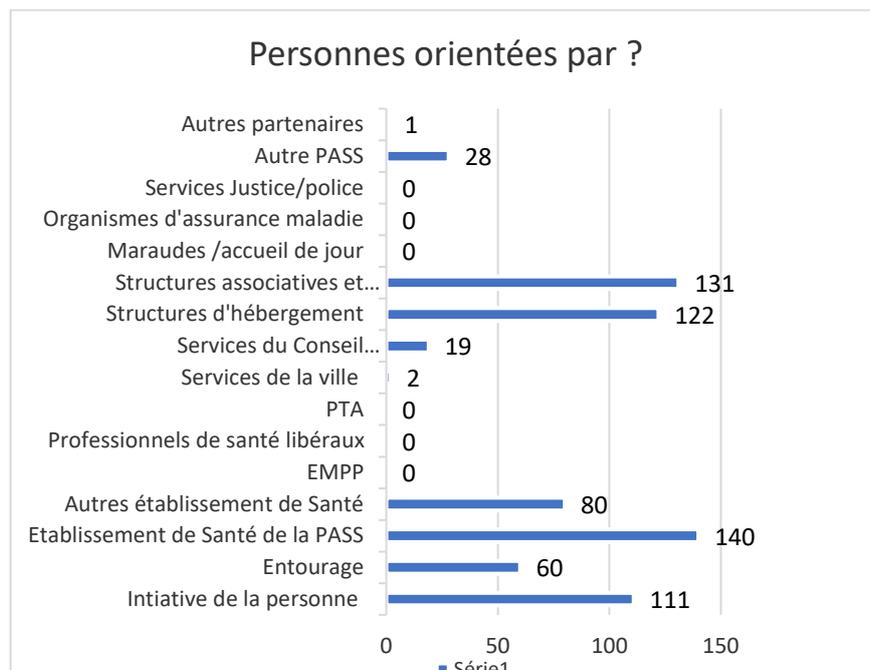
	File active	Passages
2019	263 (dont 232 nouveaux)	3004
2020	241 (dont 194 nouveaux)	1965
2021	380 (dont 246 nouveaux)	2014
2022	694 (dont 602 nouveaux)	3515



Nous avons une file active en 2022 avec une forte augmentation de nouveaux patients. Cela est dû essentiellement à la population Ukrainienne, Afghane et des migrants venant principalement de Grèce et d'Italie.

1.2. Orientations

L'orientation des patients se répartit ainsi :

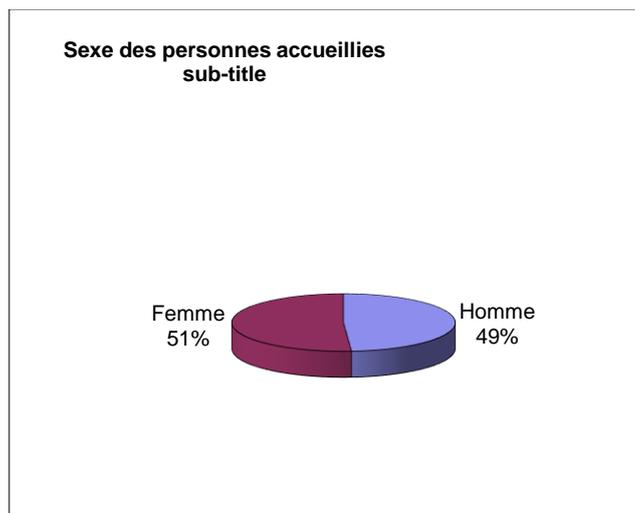


L'orientation des patients peut avoir différentes origines :

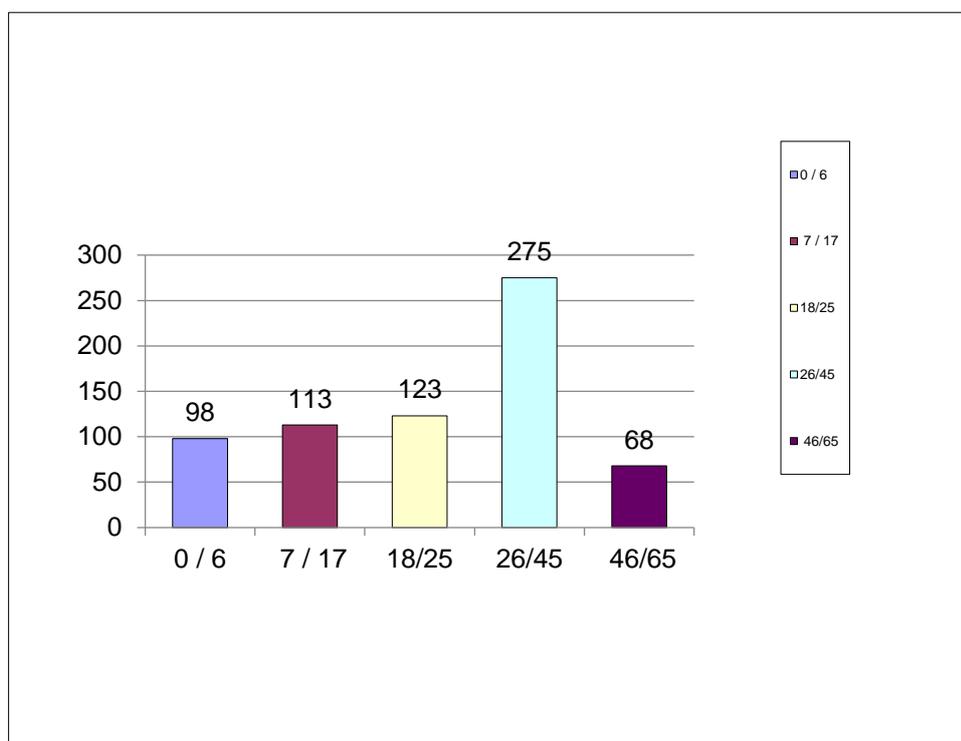
- L'hôpital : de plus en plus de patients nous sont orientés par notre propre établissement de santé. Soit par le service des urgences ou par les services de consultations gynécologique lors de la découverte d'un défaut de couverture sociale, soit par la PASS elle-même pour promouvoir l'accès à la santé. En effet, nous prenons souvent en charge l'ensemble des membres de la famille, même si les partenaires ne nous demandent de voir qu'une personne précise. Cela induit des prises de rendez-vous pour d'autres membre par notre service lorsque nous voyons la personne orientée.
Le service social hospitalier nous adresse aussi les patients en sortie d'hospitalisation lorsqu'il y a un manque ou une incomplétude de couverture sociale, afin qu'ils puissent poursuivre leur suivi médical et/ou obtenir leur traitement médicamenteux.
- Associatif et Culturel : Une grande partie de nos patients est adressée par les structures d'hébergement et les associations les accompagnants : France Terre d'Asile, ADOMA, Accueil Service, YSOS, Foyer l'Abri, Amicales de quartier, associations caritatives, mission locale, Aide Sociale à L'Enfance ...
- Amicale, Familiale, Relationnelle : le bouche à oreille reste un moyen d'orientation fréquent du public. De nombreux patients sont amenés ou accompagnés par un ami, un membre de la famille ou un compatriote rencontré dans la rue.

2. La typologie du public

2.1. Sexe et tranches d'âge

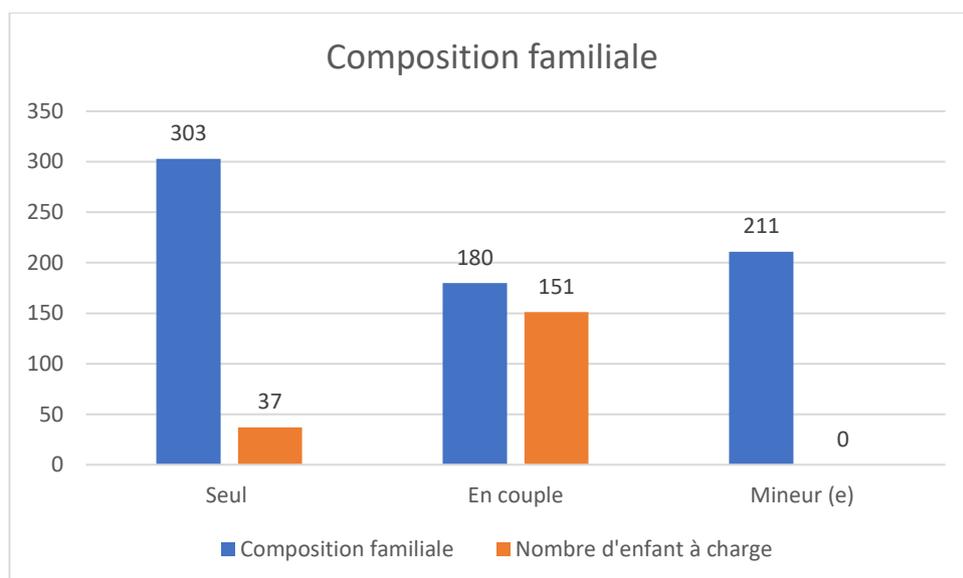


La population accueillie est homogène : on note un nombre pratiquement équivalent d'hommes et de femmes. Elle est identique aux chiffres des années précédentes.



La tranche d'âge 26 - 45 ans est majoritaire, suivie par la tranche 18 - 25 ans. Cette population est souvent célibataire. Comme l'année précédente, on observe un nombre important de femmes migrantes célibataires, enceintes et/ou avec de jeunes enfants.

2.2. Situation familiale

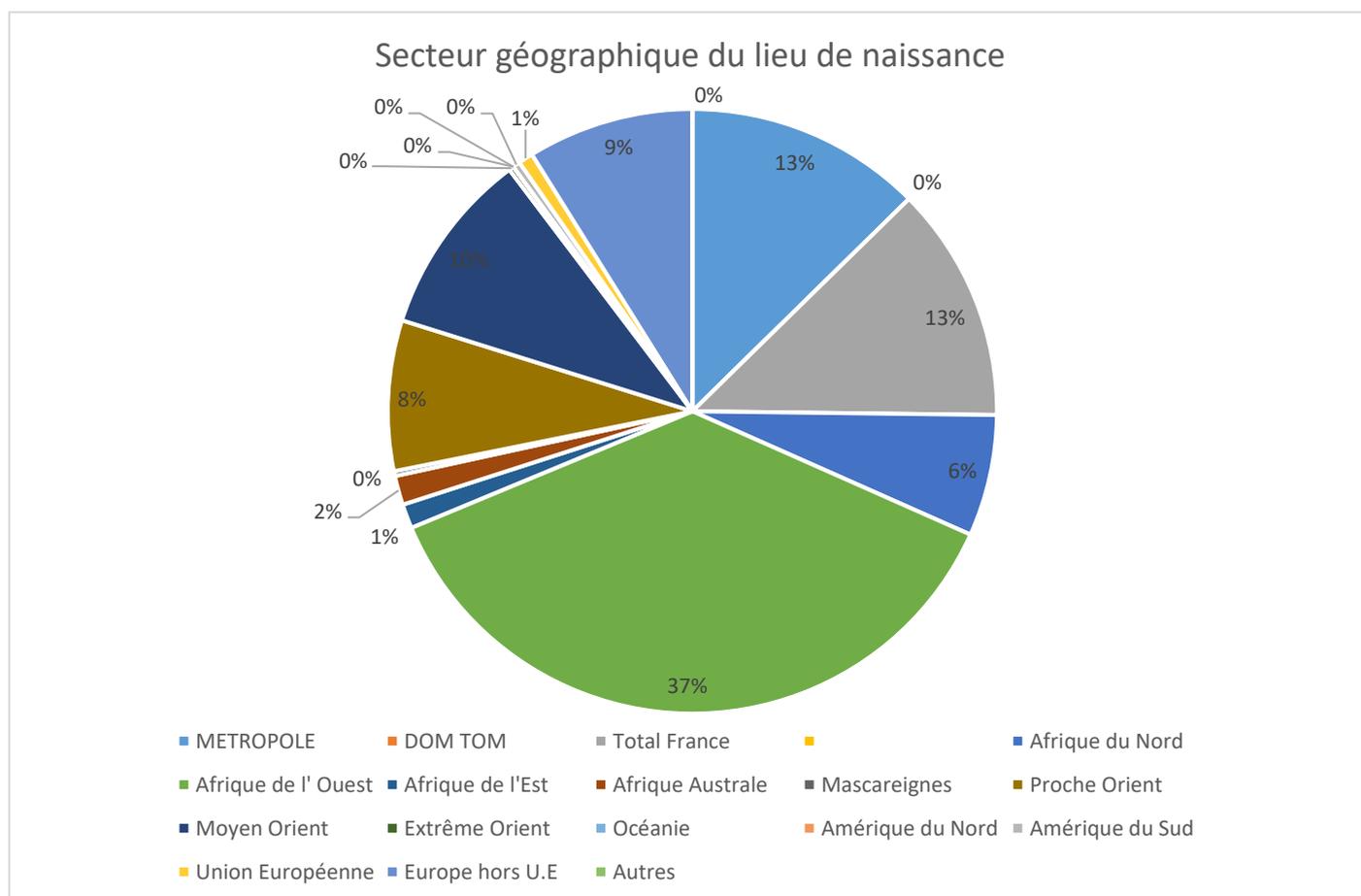


Cette année, l'écart entre l'accueil de personnes seules et en couple est plus important que l'année 2021. En effet nous avons reçu une majorité de personnes seules. L'écart s'est creusé de 6 points par rapport à l'année dernière. Cela s'explique par le fait que nous recevons principalement des hommes seuls sans enfants.

Les mineurs accompagnant leurs parents (isolé ou en couple) ont nécessité des soins médicaux (suivi de l'enfant, infections infantiles, rattrapage vaccinal, soins divers).

Concernant l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA), les chiffres sont en augmentation. En effet, en 2021, la PASS avait accueilli 13 mineurs isolé, alors qu'en 2022 le nombre de MNA suivi à la PASS est de 23. Cela représente une augmentation de 77%. Cependant, ce chiffre est similaire à celui de 2019 (24 MNA).

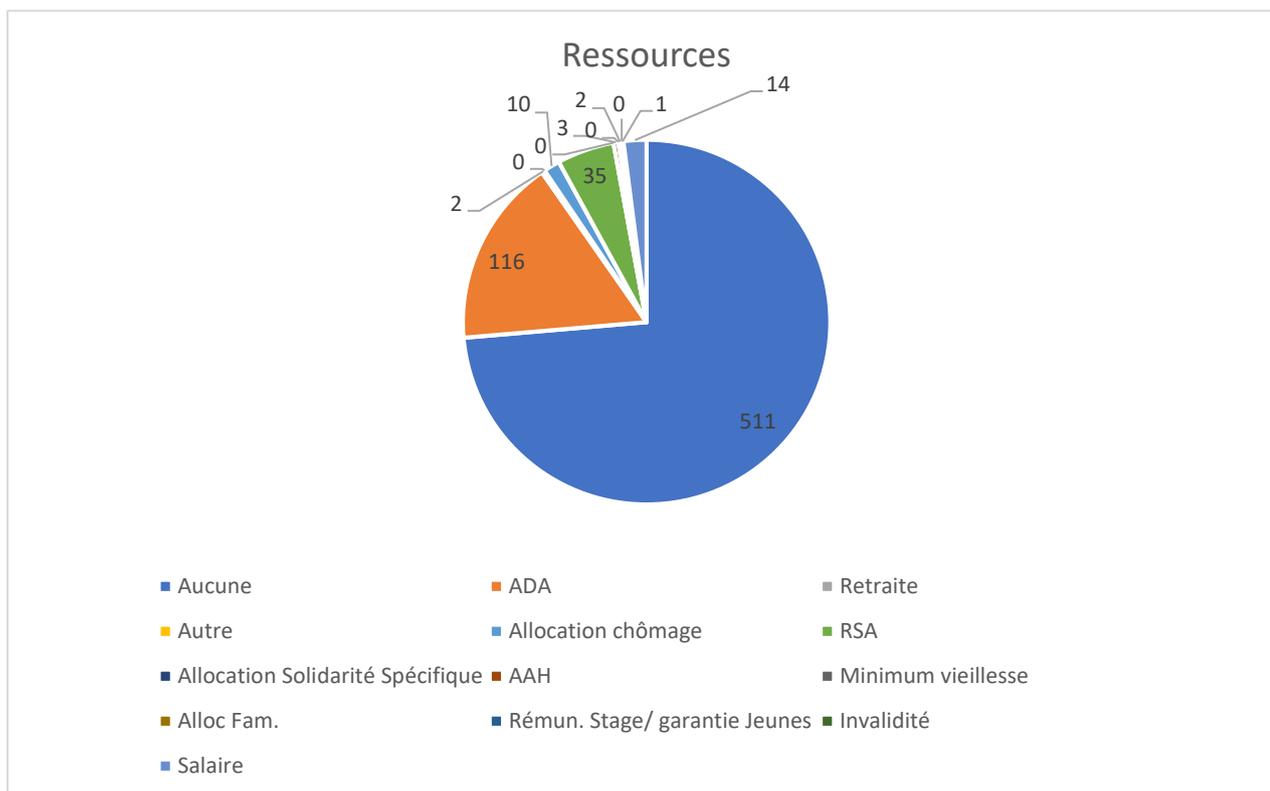
2.3. Lieu de naissance



La population reçue reste majoritairement originaire d’Afrique de l’Ouest et du Moyen et Proche Orient. Cette année, nous avons reçu une nouvelle population venant d’Ukraine (la guerre a débuté en février 2022 entre l’Ukraine et la Russie).

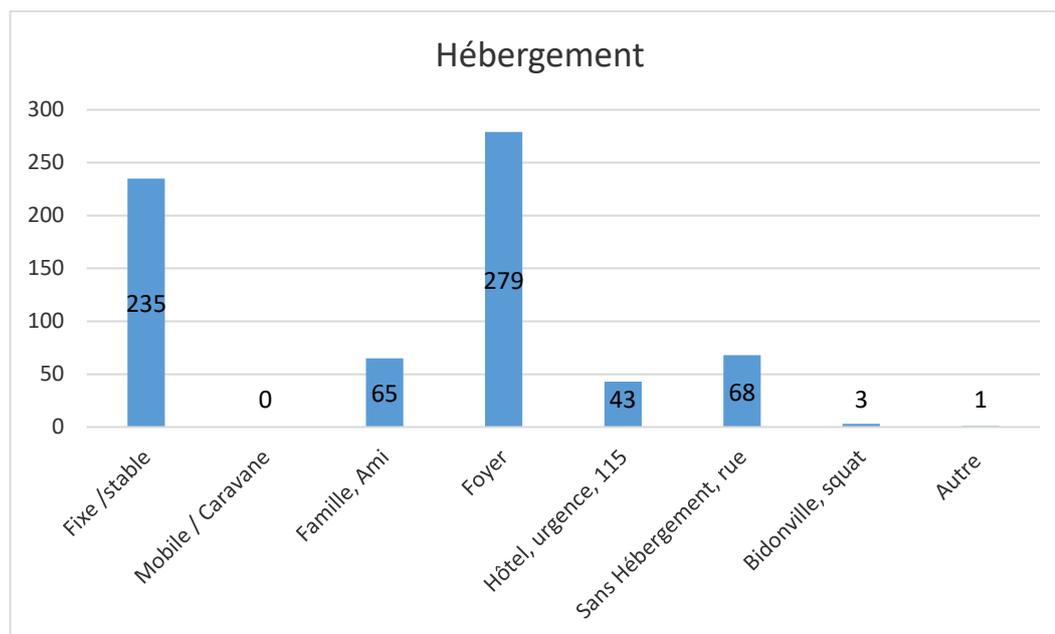
La fréquentation du public local reste minoritaire mais augmente par rapport aux années précédentes. En effet, en 2019, le nombre de personnes nées en France suivies par la PASS est de 22, alors qu’en 2022 ils sont 97, soit plus de 4 fois plus. Cela est dû au partenariat avec la PASS PSY / Respire qui nous oriente des personnes françaises en situation de marginalité mais aussi aux suivis d’enfants nés en France de parents étrangers.

2.4. Les ressources



La majorité des personnes reçues (74%) sont sans ressource. Elles sont essentiellement étrangères, originaires d'Afrique de l'Ouest et du Moyen et Proche Orient, en situation irrégulière et par conséquent sans autorisation de travail. 17% des personnes accueillies sont en situation régulière (demandeur d'asile), en attente du versement de l'ADA (Allocation de Demandeur d'Asile). Le public local (6%) est quant à lui sans ressource ou bénéficiaire des minimas sociaux (RSA) ou du chômage. Seul 1% bénéficie d'un salaire.

2.5. Mode d'hébergement



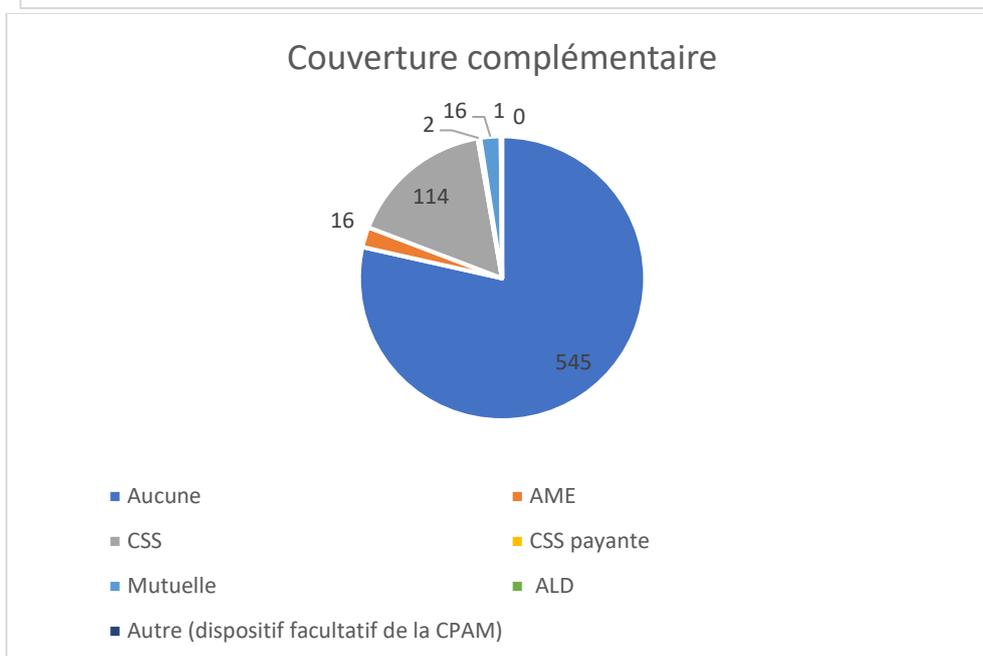
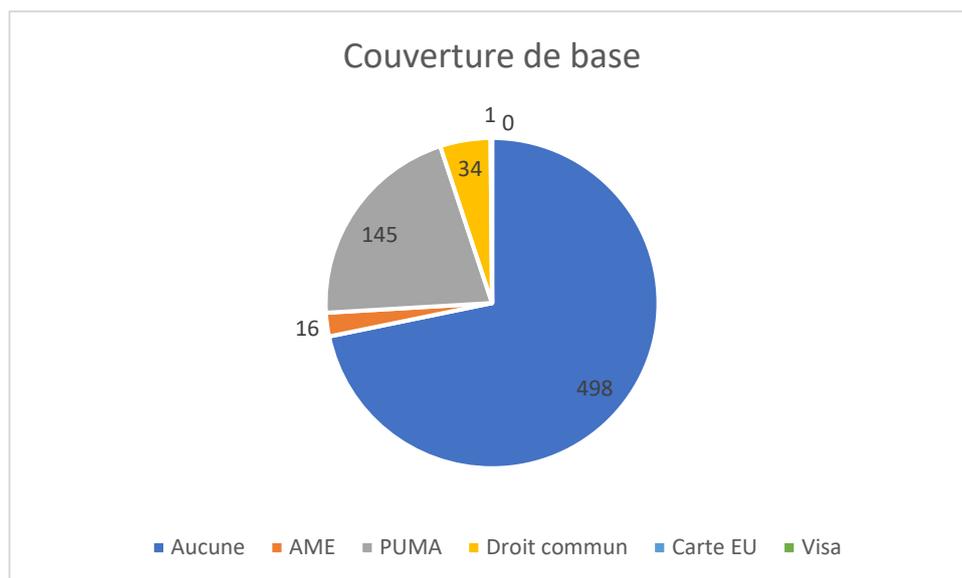
La population ukrainienne a pu être accueillie au sein des hébergements spécifiques gérés par les différentes associations d'hébergement du territoire, ce qui explique l'augmentation du public hébergé en foyer.

Cette année encore, nous recevons également un certain nombre de personnes ayant une solution de logement fixe, ceci est lié à la population plus locale qui a de nouveau franchi les portes de la PASS, leur situation n'en demeure pas moins précaire.

Nous notons également un pourcentage stable de personne à la rue, composé principalement de primo arrivants célibataires, en attente d'un hébergement lié à leur demande d'asile.

Nous avons toujours un grand nombre de personnes qui sont hébergées par leur famille et des compatriotes. Une importante entraide notamment chez les personnes d'origine africaine est observée, ce qui participe également à la réduction du nombre de personnes à la rue (par rapport à 2019).

3. Situation au regard de la couverture sociale à l'arrivée à la PASS



À leur entrée sur le dispositif, les trois quarts des personnes accueillies n'ont ni couverture de base ni complémentaire.

Nous notons, cette année, une augmentation de 4 points du public avec une couverture de base par rapport à 2021. Cela peut s'expliquer par le fait que la majorité du public accueilli par la PASS est orienté par les foyers. Ainsi, les demandes d'ouverture de droits à la sécurité sociale (de base et complémentaire) sont souvent faites par les travailleurs sociaux des foyers. Nous recevons les publics au moment où leurs droits de base sont ouverts mais en attente de leur complémentaire santé solidaire.

72% du public accueilli n'a aucune couverture de l'assurance maladie et 79% n'a pas de couverture complémentaire (cela inclus les personnes sans couverture de base et celles qui ont une couverture de base sans complémentaire).

Ces personnes entrent pleinement dans le cadre d'une prise en charge PASS. Parmi ces personnes : les personnes en situation irrégulière, les demandeurs d'asile, les personnes bénéficiant de la couverture de base mais n'ayant pas de mutuelle.

Quel que soit leur statut, la prise en charge sociale à la PASS permet à ce public d'accéder à terme à une couverture sociale complète. En fonction de leur situation administrative, les délais de prise en charge de leur dossier par l'assurance maladie étant plus ou moins long, cela rallonge la durée de prise en charge au sein de la PASS.

IV. Faits marquants de l'année 2022, prise en charge spécifique, particularités des populations rencontrées

1. Poursuite de la prise en charge COVID

La prise en charge de santé au début de l'année 2022 est restée fortement en lien avec les épidémies virales. De nombreux tests antigéniques Covid-19 ont été réalisés en cas de symptômes évoquant la COVID, ou en cas de programmation d'examens chirurgicaux au Centre Hospitalier Eure Seine.

Pour ne pas interrompre la vaccination anti-COVID auprès du public PASS, nous avons proposé une vaccination en pharmacie de ville à la fermeture du centre de vaccination de l'hôpital.

2. Arrivée des Ukrainiens

La PASS a été mobilisée pour participer à la prise en charge sanitaire des personnes déplacées venant d'Ukraine à partir du mois de mars 2022. Ces interventions se sont déroulées en binôme avec le CLAT.

Notre service s'est organisé en deux temps :

- Dans un premier temps, un binôme infirmier/assistante sociale ou infirmier/secrétaire se déplaçait dans les centres d'accueil (LA MALA, CCAS, YSOS, MAPAD de Conches en Ouche) pour évaluer les besoins en santé et proposer des rendez-vous médicaux à la PASS si nécessaire.
- Dans un second temps, des plages de consultations médicales supplémentaires ont été créées en dehors des consultations habituelles. Ces consultations pour les personnes ukrainiennes se déroulaient les mardi après-midi avec deux médecins retraités se relayant un mardi sur deux.

Cette mobilisation spéciale pour les personnes déplacées d'Ukraine s'est déroulée de mars à mai. Nous avons vu 129 personnes. Cet « aller-vers » a été utile, les premiers temps pour surtout rassurer les personnes et éviter une rupture dans leurs traitements habituels.

Par la suite, l'obtention rapide de l'assurance maladie a permis aux ukrainiens de pouvoir consulter si besoin un médecin de ville. La gratuité des transports a favorisé et favorise toujours leurs déplacements.

Les dépistages et les vaccinations proposés par les médecins de la PASS n'ont souvent pas été acceptés par les personnes déplacées d'Ukraine.

Le public ukrainien était principalement demandeur de suivi classique de santé (appareil auditif, lunette, prothèse dentaire...) qui a pu être pris en charge dans le système de droit commun une fois les droits à la sécurité sociale ouverts.

3. Arrivée des Afghans

Depuis le démantèlement de Calais en 2016, la PASS d'Evreux reçoit régulièrement des personnes venant d'Afghanistan. Cette année, à la vue des actualités politiques, nous avons reçu, en début d'année, des familles afghanes avec un statut social plutôt favorable. Leur maîtrise de l'anglais a facilité les échanges lors des consultations.

Nous avons pu proposer notamment des rattrapages vaccinaux et continuer de traiter leurs pathologies connues.

A partir de juillet, nous avons plutôt reçu des hommes afghans isolés de niveau social plus faible, la communication a été très difficile car beaucoup ne savaient pas lire leur langue d'origine. Cela a notamment rendu difficile les entretiens sociaux, passant d'une à deux heures afin d'avoir les informations nécessaires pour évaluer correctement les situations des patients et leurs proposer une prise en charge adaptée.

Nous avons constaté que beaucoup avaient peu bénéficié de soins médicaux au cours de leur vie, les plaintes somatiques se traduisant souvent par des douleurs dentaires, des douleurs abdominales et des dermatoses importantes (les cas de gale sont fréquents). Ils avaient besoin d'un rattrapage vaccinal qui a été effectué à la PASS.

4. Mineurs Non Accompagnés

Nous avons également constaté une arrivée de mineurs non accompagnés plus importante qu'avant la pandémie de Covid-19. Ces MNA viennent pour la plupart du continent africain mais aussi de plus en plus d'Afghanistan.

Nous sommes sollicités par la cellule MNA de l'ASE dès leur mise à l'abri dans des hôtels (type Formule 1).

Nous prenons en charge leurs problèmes de santé immédiats et essayons également d'effectuer un rattrapage vaccinal et un dépistage des maladies infectieuses et de la tuberculose.

Ce travail est parfois rendu difficile voire interrompu lorsque le MNA n'est pas reconnu mineur et sort du dispositif de l'ASE. Un relai social est alors proposé en lien avec les associations locales. L'absence de statut concret rend difficile l'accompagnement et rallonge la prise en charge par la PASS. En effet, l'absence de statut leur permet difficilement d'accéder à une couverture sociale, à un logement, à une formation ou à un travail...

Les MNA reconnus mineurs sont orientés vers des structures d'accompagnement type DAMA ce qui permet la poursuite de la prise en charge de leur santé. Le lien partenarial avec le DAMA est à élaborer en 2023 afin de fluidifier la prise en charge des MNA.

5. Arrivée massive de migrants en provenance de Grèce et d'Italie

Depuis juin 2022, de nombreux migrants vus à la PASS sont passés par la Grèce et/ou l'Italie où ils sont restés quelques mois voire plusieurs années (dû en partie à la fermeture des frontières). Leur venue est liée à leur expulsion par les territoires d'accueil liée au contexte géopolitique ou par la volonté de trouver une meilleure situation en France.

Leurs pathologies ont parfois commencé à être prises en charge dans ces pays et des vaccinations ont parfois été réalisées par des ONG en Grèce. La plupart de ces patients arrivent sans comptes rendus médicaux mais seulement avec des boîtes de médicaments vides pour indiquer leurs traitements.

Leur départ n'a souvent pas été souhaité et ils gardent fréquemment un souvenir négatif de leur passage dans ces pays.

Ces patients sont souvent d'origine africaine, cela peut être des hommes isolés, des femmes avec plusieurs enfants, celles-ci décrivent parfois des violences subies dans les camps où elles vivaient. Ces publics nécessitent une prise en charge spécifique avec un lien partenarial vers la PASS PSY/Respire, ainsi qu'avec le CEGIDD.

Les pathologies les plus fréquemment rencontrées sont l'HTA et le diabète de type 2.

Du point de vue social, les migrants en provenance de Grèce et d'Italie étant resté un certain temps dans ces pays, disposent souvent de droits européens difficiles à faire valoir en France. En effet, pour les personnes ayant des droits européens, ceux-ci sont difficilement transposables car le délai de traitement dépasse les un an. Cela rend le suivi médical compliqué et freine l'accès au droit commun. De plus, le statut de réfugié pour les personnes « dubliné » rend difficile la prise en charge globale de leur situation car il existe un risque certain de transfert vers le premier d'accueil.

6. Lancement de la PASS dentaire

Une PASS dentaire a été créée en 2022 au sein du service d'odontologie du CH Eure-Seine à Evreux.

Plusieurs temps de travail ont été nécessaires pour définir le parcours et les modalités d'orientation des patients. Des créneaux de consultations sont réservés par le service d'odontologie pour les patients de la PASS n'ayant pas de couverture sociale.

Un dentiste retraité a été recruté par le CHES pour assurer ces consultations. Les patients vus à la PASS, qui nécessitent une consultation dentaire, sont adressés par l'intermédiaire d'une fiche de liaison type remplie par le médecin de la PASS, un questionnaire patient préalable à la consultation dentaire est également rempli et transmis au service d'odontologie par la secrétaire de la PASS avec la fiche de liaison.

La secrétaire de la PASS assure l'enregistrement administratif (C-PAGE) des consultations dentaires des patients adressés par la PASS et leur communique la date de leur

rendez-vous posé par le centre. Une attention est apportée à ce que les patients honorent les rendez-vous pris à la PASS dentaire.

Depuis l'ouverture, une trentaine de patient ont été pris en charge grâce à ce dispositif. La plupart des soins demandés sont des soins dentaires courants et aigus (Carie, extraction).

V. Freins rencontrés dans la prise en charge

Au cours de cette année, plusieurs points bloquants ont été constatés, limitant l'intervention et le suivi des patients à la PASS.

1. Un allongement de la durée de suivi

Le délai d'obtention des droits à l'assurance maladie s'est fortement allongé en 2022, ce délai est passé d'une moyenne de 3 mois à presque un an pour certains dossiers. La durée de suivi des patients à la PASS s'est donc allongée en conséquence. Cela est dû en partie à la recentralisation des traitements des dossiers d'Aide Médicale d'Etat sur Bobigny, rendant la durée de traitement des dossiers plus longue.

Cela induit une prise en charge plus longue par la PASS et un frein de l'orientation vers le droit commun. Ainsi, l'orientation médicale vers des services médicaux spécifiques est « temporisée » afin de ne pas précariser d'avantage les situations des patients avec des frais médicaux.

De plus, en raison de la désertification médicale, le manque de médecins de ville ne permet plus d'adresser les patients dans le circuit de droit commun lorsqu'ils obtiennent leurs droits à l'assurance maladie. Cela impacte fortement le délai de prise de rendez-vous avec un médecin à la PASS, car les patients ayant des maladies chroniques continuent à être suivi par la PASS afin de ne pas interrompre leur traitement.

2. La prévention et les enjeux de santé publique encore à perfectionner

Le manque d'effectifs médicaux touche aussi les services de PMI, ce qui réduit les possibilités de suivi des enfants de moins de 6 ans. Malgré les demandes des parents, il est fréquent que certains enfants ne puissent pas avoir accès à des consultations médicales aux âges prévus à la PMI. Ces enfants sont donc réorientés vers la PASS pour le suivi et la vaccination. Ceci engendre une augmentation de notre activité pour assurer le suivi et la couverture vaccinale obligatoire de ceux-ci.

La ville d'Evreux étant une préfecture, il y a un turn-over important des populations migrantes. Celles-ci sont hébergées de manière temporaire dans des infrastructures d'hébergement qui sont souvent très vite dégradées et rendu vétustes précocement. Cela a un impact sur la santé globale des personnes qui y logent avec notamment des problèmes d'hygiène et d'infections cutanées. Malgré les soins prodigués et la mise en œuvre des mesures d'hygiène, les conditions environnementales ne sont pas toujours favorables au maintien d'une bonne santé. Un travail sur l'ensemble de l'environnement doit être engagé afin de prévenir les risques sur la santé des personnes qui y logent.

La PASS, le centre de vaccination, le CLAT et le CeGIDD travaillent en étroite collaboration auprès du même public. Cependant, ils ne sont pas situés dans les mêmes locaux ce qui complexifie la prise en charge tant pour les professionnels que les personnes accueillies. En effet, notamment pour les primo arrivants, les personnes et/ou les structures

qui les accompagnent peinent à savoir vers quel endroit se tourner pour effectuer les vaccinations, les dépistages et/ou le bilan de santé associé.

Un regroupement de ces services serait nécessaire et permettrait de mutualiser les ressources afin d'éviter les doublons de suivi, de permettre aux patients et aux partenaires de mieux se repérer et accessoirement de faire face à l'importante augmentation de l'activité sur l'ensemble de ces services.

VI. Conclusions et Perspectives

La PASS est un lieu d'accueil stratégique, permettant une première prise en charge médico-sociale et proposant des solutions adaptées à la spécificité de chaque situation grâce à une collaboration interne et externe (information auprès des partenaires).

Les périodes de reprises épidémiques, l'absence de certains de nos professionnels ont limité le développement de nos activités hors les murs, notamment en début d'année 2022, comme nous aurions pu l'espérer.

Cependant, nous avons pu garantir les missions propres de la PASS en maintenant les jours d'ouverture, en faisant le lien avec les intervenants externes et en créant de nouveaux fonctionnements avec les professionnels de l'établissement afin de garantir les droits et l'accès aux soins de nos usagers.

La création d'une PASS dentaire a pu se concrétiser au cours de cette année 2022, avec la mise en place d'un protocole d'orientation augmentant les demandes de consultations médicales. Cela a permis une meilleure prise en charge dentaire de nos patients permettant de ne pas attendre après le droit commun.

Nous avons pu continuer la prévention et la promotion de la santé au travers de la vaccination COVID auprès de nos publics tout en rappelant aussi les règles de distanciation, de limitation de propagation des épidémies et des gestes barrières, toujours d'actualité.

La prise en charge spécifique des publics Afghans et Ukrainiens a été une source de travail supplémentaire demandant des interventions hors les murs et des moyens humains complémentaires. Une nouvelle fois, l'équipe de la PASS a su mobiliser et proposer une intervention immédiate et adaptée afin de prendre en charge ces publics spécifiques.

Pour 2023, il nous semble important de :

- ❖ Reprendre les actions hors les murs en lien avec les partenaires
- ❖ Mettre en œuvre une action d'éducation à la santé sur le thème de la précarité menstruelle
- ❖ Continuer d'accueillir des étudiants du champ sanitaire et social.
- ❖ Continuer le travail de partenariat externe (115, Accueil Service, Mission Locale...) afin d'assurer la continuité d'une prise en charge globale.
- ❖ Renforcer les liens avec les associations pour toucher les publics précaires locaux.
- ❖ Trouver de nouveaux locaux, permettant de regrouper la PASS, le CLAT, le CeGIDD d'Evreux et le Centre de Vaccination afin de faciliter la prise en charge de notre public.